



Chômage partiel mon employeur m'oblige à travailler

Par **Mc**, le **13/06/2020** à **13:47**

Bonjour,

Je suis au chômage partiel pour garde d'enfant car pas d'école je fournis l'attestation à mon employeur

Ma responsable m'appelle pour me dire que je suis obligé de travailler les samedi à partir du 20 juin car avant j'avais un mode de garde qui fait que je venais travailler le samedi et donc je lui ai dit oui le mode de garde c'est mamie mais comme elle a des fortes pathologies le gouvernement a bien dit qu'il faut éviter de donner les enfants au grand parent comme je suis célibataire je n'ai vraiment aucun mode de garde, et mon supérieur m'a fait comprendre que soit je viens travailler le samedi soit je ne suis pas payé, et donc il y a 2 solutions soit je mets en péril mon droit de mère soit je suis en absence injustifiée par mon employeur comment je fais sachant que ma responsable m'avait demandée une attestation et un arrêt du médecin de la personne qui garde mon enfant sachant que cette personne (mamie n'a pas à se justifier vu qu'elle ne fait pas partie de l'entreprise) et mon employeur ne veut pas entendre ce que je leur dis,

Pouvez-vous m'aider ?? Qu'est-ce que je dois faire ?

Par **morobar**, le **16/06/2020** à **10:42**

Bonjour,

[quote]

car pas d'école je fournis l'attestation à mon employeur

[/quote]

Si l'école fonctionne à nouveau, donc en mesure d'accueillir l'enfant,, vous n'aurez plus droit à rien.

Donc à part espérer un arrêt de travail par le médecin traitant, vous serez en absence injustifiée.

[quote]

c'est mamie mais comme elle a des fortes pathologie le gouvernement a bien dit qu'il faut éviter de donner les enfants au grand parent

[/quote]

Cela semble être un conseil largement controversé depuis quelques semaines.